

L'Université Savoie Mont Blanc recrute des enseignants vacataires

Site : IAE Chambéry (Jacob Bellecombette), campus Jacob

L'IAE Chambéry (<https://www.iae.univ-smb.fr/formations>) recherche des enseignants d'anglais vacataires pour dispenser des heures de cours en Licence ou Master, de septembre 2026 à Juin 2027 :

Des vacataires en langue anglaise

Période : cours dispensés entre septembre 2026 et mai 2027.

Nature des heures : vacations. Elles ne font pas l'objet d'un contrat annuel. Un vacataire peut se voir confier un seul ou plusieurs cours sur le semestre ou l'année, en fonction de ses disponibilités et des besoins du service.

Nature des enseignements : Cours en présentiel, le nombre d'heures par cours dépend de la filière (les étudiants bénéficient généralement de 21h à 36h par semestre pour un cours)

Lieu : Campus universitaire de Jacob, Chambéry

Public : Étudiant.es de licence, master ou master alternants

Conditions d'embauche* :

► Elles sont fixées par le décret 87-889 du 29 octobre 1987.

Les chargés d'enseignement vacataires sont des personnalités choisies en raison de leur compétence dans les domaines scientifique, culturel ou professionnel, **qui exercent, en dehors de leur activité de chargé d'enseignement, une activité professionnelle principale consistant :**

- soit en la direction d'une entreprise ;
- soit en une activité salariée d'au moins neuf cents heures de travail par an ;
- soit en une activité d'enseignement autre (dans le secteur privé ou public) d'au moins trois cents heures par an ;
- soit en une activité non salariée à condition d'être assujetties à la contribution économique territoriale ou de justifier qu'elles ont retiré de l'exercice de leur profession des moyens d'existence réguliers depuis au moins trois ans ;

Il peut également s'agir :

- d'étudiants inscrits en vue de la préparation d'un diplôme du troisième cycle de l'enseignement supérieur
- de personnes, âgées de moins de soixante-sept ans, bénéficiant d'une pension de retraite, d'une allocation de préretraite ou d'un congé de fin d'activité, à condition d'avoir exercé au moment de la cessation de leurs

fonctions une activité professionnelle principale extérieure à l'établissement.

► Les candidats devront en outre justifier d'une bonne expérience de l'enseignement de la langue.

**Se référer au décret pour informations complémentaires.*

Obligations :

L'alinéa 3 de l'article 5 du décret précise que les personnels régis par le présent décret sont soumis aux diverses obligations qu'implique leur activité d'enseignement et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens relevant de leur enseignement. Ces tâches ne donnent lieu ni à une rémunération supplémentaire ni à une réduction des obligations de service fixées lors de leur engagement.

Les personnes intéressées devront adresser un CV à l'adresse mail suivante : mary.coyne@univ-smb.fr

Merci de consulter la page dédiée sur le site web :

<https://www.univ-smb.fr/universite/travailler-a-lusmb/etre-vacataire/>

Pour toute question d'ordre administratif (rémunération, conditions d'embauche, remboursement des frais de déplacement, etc.), merci d'adresser vos questions à l'adresse mail suivante : vacataires-hc.iae@univ-smb.fr